



Rapport de

**LA RENCONTRE DE COORDINATION ET DE
CONCERTATION ENTRE LES INSTITUTIONS ET
ORGANISATIONS REGIONALES DE PECHE DANS LA ZONE
DE LA COMHAFAT**

Agadir, Maroc, 21-22 Février 2015

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Ce document présente le compte-rendu des discussions, conclusions et recommandations de la «*Rencontre de Coordination et de Concertation entre les Institutions et Organisations Régionales de Pêche dans la zone de la COMHAFAT* », qui a eu lieu du 21 au 22 Février 2015 à Agadir, Maroc, avec les Secrétaires exécutifs (ou équivalents) des sous organisations régionales des pêches et institutions opérant dans la zone COMHAFAT.

Le matériel de base pour la réunion, qui figure en annexe du présent rapport, a été préparé par les Secrétariats de la COMHAFAT et du REPAO.

La réunion s'est tenue en marge de la troisième édition du Salon de la pêche «Halieutis».

Le support logistique a été assuré par M. Jamal SADAK, Directeur de l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes d'Agadir.

Les frais d'organisation ont été financés par le Fonds de Promotion de la Pêche (COMHAFAT).

RÉSUMÉ

La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) a organisé les 21 et 22 Février 2015, une réunion de coordination et de consultation avec les Institutions et Organisations régionales de pêche intervenant dans l'aire de compétence de la COMHAFAT.

Cette initiative vise à renforcer le partenariat et la coopération des acteurs régionaux pour une meilleure coordination des interventions, conformément à la réforme de la politique de pêche et de l'aquaculture initiée et adoptée dans le cadre de l'initiative panafricaine.

Cette réunion a rassemblé les principales organisations sous régionales de pêche opérant le long de la côte atlantique de l'Afrique:

- La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (**COREP**)
- Le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée (**CPCO**)
- La Commission Sous- Régionale des Pêches (**CSRP**)
- L'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération des Produits de la Pêche Commercialisation en Afrique (**Infopêche**)
- Le Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique (**REPAO**)

Un protocole d'accord a été signé par les institutions et les organisations régionales de pêche participant à cette réunion.

L'objectif principal de ce Mémoire d'Entente est d'harmoniser leurs positions sur les grandes questions relatives au secteur de la pêche dans la région et de mettre en commun leurs efforts et les ressources pour la mise en place d'une bonne gouvernance régionale.

ANNEXES

A: Ordre du jour/Agenda.....	4
B: Liste des participants.....	5
C: Compte rendu.....	7
D: Mémorandum d'Entente.....	10
E: Allocutions.....	15
F: Photos de la rencontre.....	20

ANNEXE A APPENDIXE

Ordre du jour/Agenda

Date Heure Évènement

Samedi, 21 Février 2015

8h 30 – 9h 00

Accueil et inscription des participants

9h 00 – 10h 00

Discours de bienvenue du Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT,

Présentation des participants et du programme de la rencontre, des objectifs et des résultats attendus

10h 00 – 10h 30

Pause-café

10h 30 – 11h 30

Etat des lieux de la coopération régionale :

Présentation du COREP, de la CSRP, du CPCO, d'Infopêche et de la COMHAFAT

« Présentation de 15 minutes de chacune des institutions qui comprend : la présentation de l'institution, ses actions dans la coopération régionale, ses contraintes et ses perspectives »

11h 30 – 12h 30

Discussions et recommandations pour renforcer la coopération régionale dans le domaine de la pêche dans la zone COMHAFAT

Présentation d'une esquisse de feuille de route (comprenant les axes de travail) pour renforcer la coopération régionale dans la zone COMHAFAT

12h 30 – 14h

Pause déjeuner

14h – 15h 45

Discussions en plénière sur la feuille de route pour son enrichissement, sa planification et la détermination des moyens nécessaires (à mutualiser et à chercher)

15h 45 – 16h 15

Pause – Café

16h15 – 17h 00

Présentation de la feuille de route et synthèse de la rencontre

17h 00

Clôture de la Journée1.

Dimanche 21 Février 2015

9h 00 – 10h 30

Rédaction du rapport

10h 30 – 10h 45

Pause-café

10h 45 – 12h 30

Lecture et discussion du rapport

12h 30

Adoption du rapport et clôture de la rencontre.

ANNEXE B / APPENDIX

Liste des participants /List of participants

GUINEE BISSAU

M. ILDEFONSO BARROS

SECRETAIRE D'ETAT/ GUINEE BISSAU

E-mail : ildefonsob@hotmail.com

Tél : +245 662 12 35/580 39 73

TUBENTO ANTENIO

E-mail: tubentoad@yahoo.com

Tél : +245 589 24 66/ 06638922

REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS/INSTITUTIONS

M. DEDI NADJE SERAPHIN

Secrétaire Général de la CPCO

E-mail : sdedi.nadje@yahoo.fr

Tél : +233 20 75 86 321

Mme DIAGNE EP TALLA MARIEME

Secrétaire Permanent de la CSRP par intérim

E-mail : masodiagne@yahoo.fr

Tél : +221 33 864 04 75

M. ESSEMA EMILE

Secrétaire Exécutif de la COREP

E-mail : essemile@yahoo.fr

Tél : +241 07 06 23 64

M. ABDELOUAHED BENABBOU

Secrétaire Exécutif / COMHAFAT

E-mail : benabbou.comhafat@gmail.com

Tél: 212 5 30 77 42 21

M. EL MALAGUI MOHAMED

DIRECTEUR/ INFOPECHE

E-mail : elmalagui@hotmail.fr

Tél : +225 03770743/+225 20 213198

M. PAPA GORA NDIAYE

Secrétaire Exécutif du REPAO

E-mail : gndiaye@gmail.com

Tél : + 221 33 825 278

CÔTE D'IVOIRE (Présidence de la COMHAFAT)

M. Angaman KONAN

E-mail: angaman.konan1@yahoo.fr

Tél: +225 07 04 21 98

M. SHEP HELGUILE

E-mail: shelguile@yahoo.fr

Tél : +225 07 61 92 21/ +225 038 192 66

GUINEE (Présidence de la SCRIP)

M. DIALLO AMADOU TELIVEL

E-mail: ateliwel@yahoo.fr

Tél: +224 664 39 54 13

GUINEE EQUATORIALE

M. ANDRES MBONG MICHA

DIRECTEUR

E-mail : andresndongmicha@yahoo.es

Tél : +240 222 274215

MAROC

M. BOUDINAR IBRAHIM

DIRECTEUR DE FORMATION MARITIME/MPM

E-mail : brahim.boudinar@mpm.gov.ma

M. JAMAL SADAK

DIRECTEUR/ISPM

E-mail : jamalmasadak@gmail.com

OBSERVATEUR/JAPON

M. YOSHIHIRO TAKAGI

Observateur non officiel/ JAPON

E-mail : ytakagi8@yahoo.co.jp

SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMHAFAT

M. MOHAMMED HADDAD

Responsable financier /COMHAFAT

E-mail : Haddad.comhafat@gmail.com

Tél: +212 6 63 01 82 07

M. MASAKI OIKAWA

Expert auprès de la COMHAFAT

E-mail : oikawamasakichofu@yahoo.co.jp

M. ABDENNAJI LAAMRICH

Cadre/ COMHAFAT

E-mail: laamrichmpm@gmail.com

Tél: + 212 5 30 77 42 20

M. SADIKI MOHAMED

Cadre / COMHAFAT

E-mail : sadikicomhafat@gmail.com

MME ASSARA HAYAT

Assistante /COMHAFAT

E-mail : Hayat.comhafat@gmail.com

Tél: 212 5 30 77 42 21

M. ALI BOUALI

Consultant

E-mail : bouali@gmail.com

Compte Rendu

1. Dans le cadre de son Plan d'action 2015 et 2016, approuvé par la 9^{ème} Session de la Conférence des Ministres de septembre 2014, la COMHAFAT a organisé les 21 et 22 février 2015 à Agadir- Maroc, une rencontre de coordination et de concertation avec les Institutions et Organisations Régionales des Pêches intervenant dans la zone COMHAFAT.
2. Cette rencontre a vu la participation de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRП), du Comité des Pêches du Centre – Ouest du Golfe de Guinée (CPCO), de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), de l'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour La Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE) et du Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO). Le représentant du Gouvernement japonais en tant qu'observateur y a participé. La liste des participants est jointe à ce présent rapport.
3. La réunion s'est tenue en marge de la 3ème Edition du Salon Halieutis, qui constitue une grande manifestation professionnelle dédiée aux métiers de la pêche et un forum international de coopération et d'échange, notamment avec les pays du continent africain.
4. Lors de la cérémonie d'ouverture, Son Excellence, Monsieur Idelfonso BARRO, Secrétaire d'Etat à la Pêche de la République de Guinée Bissau au nom de Monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, Président de la Conférence des Ministres de la COMHAFAT, a souhaité la bienvenue aux participants et salué cette initiative qui vise à construire une synergie et une cohérence des interventions des institutions et organisations régionales de pêche dans cette région.
5. A sa suite, Mr Brahim BOUDINAR, Directeur de la Formation au Ministère de la Pêche du Royaume du Maroc, au nom de Mr AKHANNOUCH, Ministre dudit Département, a souhaité la bienvenue aux participants.
6. Mr Diallo AMADOU TELIVEL Représentant du Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la Guinée et Président du Comité de Coordination de la CSRП, a salué la tenue de cette rencontre tout en félicitant la COMHAFAT pour cette initiative.
7. Monsieur Abdelouahed BENABBOU, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a dans son allocution remercié les institutions et organisations régionales d'avoir bien voulu accepter de participer à cette importante rencontre qui vise à mettre en place sur un mécanisme à même de coordonner les actions des institutions et organisations régionales tout en mettant en commun leurs expériences, leurs efforts et leurs moyens. Il a rendu hommage à la mobilisation de tous en faveur de l'instauration d'un dialogue et d'une concertation entre les Institutions et Organisations Régionales présentes afin de jeter les bases d'une coopération régionale fructueuse.

8. Après approbation de l'ordre du jour de la rencontre, la réunion a suivi avec intérêt les mots de remerciements prononcés par les responsables des institutions participantes à l'endroit de la COMHAFAT et de son Secrétariat Exécutif pour l'initiative d'organiser cette rencontre.
9. Les participants ont encouragé le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT à aller de l'avant dans la concrétisation de ce projet et à continuer à maintenir le contact avec les Institutions et Organisations Régionales de Pêche et celles qui éventuellement adhèreraient à cette initiative.
10. Les travaux se sont déroulés sous la présidence de la Côte d'Ivoire représentée par Monsieur Konan Angaman, Conseiller technique du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques.
11. Cinq présentations faites respectivement par la CSRP, le CPCO, la COREP, INFOPECHE et la COMHAFAT, portaient sur l'état des lieux de la coopération régionale, les actions réalisées dans le domaine, les contraintes et les perspectives d'avenir. Les présentations sont jointes en annexe à ce présent rapport.
12. Dans leurs exposés, les responsables des Institutions et Organisations Régionales de Pêche sont unanimes à reconnaître leurs difficultés institutionnelles et financières qui souvent les empêchent d'atteindre les résultats attendus.
13. Les participants se sont mis d'accord sur le fait que les Institutions et Organisations Régionales des Pêches sont les vecteurs déterminants pour la promotion d'une pêche durable et constituent un instrument pour la prise de décisions relatives à la gestion, à la conservation et à l'utilisation responsable des ressources halieutiques et également un moyen privilégié au service de la coopération internationale et de la mise en place de mécanismes d'une bonne gouvernance internationale de la pêche.
14. La rencontre a considéré que le foisonnement d'acteurs aux niveaux sous régional, régional, continental et international complique l'intervention en faveur d'une bonne gouvernance du secteur des pêches. Elle a, par ailleurs, estimé que l'absence de concertation pour l'élaboration des stratégies et la définition des priorités et des plans d'action expliquent la faible performance des ORP.
15. Les participants ont reconnu la nécessité de créer, sous le leadership de la COMHAFAT une initiative commune allant dans le sens de renforcer le partenariat et la coopération des Institutions et Organisations Régionales de Pêche pour une meilleure coordination des interventions dans cette zone, en cohérence avec la réforme des politiques de pêche et d'aquaculture initiée et adoptée dans le cadre de l'initiative panafricaine.
16. Les participants ont, à cet effet, convenu d'intensifier leur coordination et leur concertation visant à harmoniser leurs positions sur les questions majeures qui intéressent l'évolution du secteur des pêches dans la région et de mutualiser leurs efforts et leurs moyens en vue de l'instauration d'une bonne gouvernance régionale des pêches.
17. Les travaux de cette rencontre ont été consacrés à l'examen d'un projet de mémorandum d'entente qui devra servir de cadre de coopération entre les parties pour la réalisation de leurs objectifs communs, et constituer une étape importante pour la

mise en œuvre et l'élaboration de politiques, programmes et projets communs en rapport avec l'utilisation durable des ressources halieutiques.

18. Les discussions ont porté sur la nature juridique du partenariat devant guider les Institutions et Organisations Régionales, dans une démarche de solidarité et de synergie, d'élaborer un programme commun de travail à mettre en œuvre les années à venir.
19. Il a été retenu d'intituler le document d'engagement des Institutions et des Organisations Régionales, un « Mémoire d'Entente pour une Coordination entre Institutions et Organisations Régionales de Pêche dans la zone COMHAFAT »
20. Le projet de Mémoire d'Entente a été passé en revue par les participants, enrichi et adapté, pour le rendre opérationnel tout en précisant que toute organisation régionale qui le souhaite, peut y adhérer au même titre que les organisations fondatrices.
21. Les participants se sont engagés à élaborer et à mettre en œuvre le Programme Commun tel que stipulé dans le Mémoire avec le soutien des Partenaires Techniques et Financiers.
22. Le Mémoire d'Entente final a été adopté et signé par les responsables des Institutions et Organisations Régionales de Pêche fondatrices. Le document final est joint à ce présent rapport.
23. Après la révision du Mémoire d'Entente, M. Yoshihiro TAKAGI, en qualité d'observateur envoyé du Japon, a rappelé aux participants la tenue des réunions importantes suivantes: (1) la réunion sur les amendements de la Convention de l'ICCAT (Miami, mai 2015), (2) la réunion annuelle de l'ICCAT (Malte, novembre 2015), (3) la réunion biennale de la CBI (lieu non fixé, 2016), (4) la COP17 de la CITES (Afrique du Sud, automne 2016), etc. Il a ajouté que, pour bien préparer chacune de ces réunions, la COMHAFAT tiendrait une réunion préparatoire au moment opportun. Il est revenu sur l'importance de la coordination des ORPs (Organisation Régionale des Pêches) avec la COMHAFAT dans les négociations internationales qui se déroulent au sein de l'ICCAT, la CBI et la CITES.
24. La réunion a loué l'esprit de solidarité qui a prévalu lors de cette rencontre et reconnu l'importance d'avoir des positions communes et concertées entre les Institutions et les Organisations Régionales de Pêche pour parvenir à mieux faire entendre leur voix et faire valoir leurs intérêts sur la scène régionale et internationale.
25. Les travaux ont été clôturés le 22 février à 13h 00.

**Fait à Agadir, Royaume du Maroc,
22 février 2015**



COMMISSIONS REGIONALES DES PECHES
SUD-REGIONAL FISHING COMMISSION



Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée



INFOPÊCHE

REPAO
Réseau sur 125 Politiques de Pêche
en Afrique de l'Ouest

**Mémoire d'entente pour une coordination entre les
institutions et Organisations Régionales de Pêche, dans la
zone COMHAFAT**

- La Conférence Ministérielle pour la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) ;
- Le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée(CPCO) ;
- La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ;
- La Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) ;
- L'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE);
- Le Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO)

Ci-après désigné les « Parties »

- Tenant compte des dispositions du cadre de Politique et de Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture de l'Union Africaine, pour une cohérence des Politiques de Pêche en Afrique;
- Considérant que l'Union Africaine à travers le Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA), encourage la collaboration entre les Communautés Economiques Régionales et les Organisations Régionales de Pêche;
- Reconnaissant le besoin constant d'une gouvernance des pêches forte et efficace à l'échelon régional et le rôle prépondérant que jouent les institutions et les organes régionaux des pêches à cet égard;
- Notant que le droit international, les instruments internationaux sur la pêche et les organisations internationales, notamment celles du système des Nations Unies, soulignent de plus en plus l'importance du rôle des institutions et les organes régionaux dans la gouvernance des pêches;
- Considérant que les Organisations Régionales de Pêche et autres arrangements ont une importance significative et sont, selon la FAO, sources d'innovation dans la gouvernance des ressources halieutiques en conformité avec les instruments internationaux;
- Notant les difficultés liées à la cohérence des interventions et la faiblesse de synergie entre les différentes institutions et Organisations

Régionales de Pêche opérant dans la zone de compétence de la COMHAFAT;

- Conscientes du contexte financier et budgétaire difficile;
- Animées d'une volonté commune de promouvoir une coopération régionale intégrée, harmonieuse, cohérente et coordonnée, de nature à permettre au secteur de la pêche et de l'aquaculture d'être un moteur dynamique de croissance et de développement socio-économique régional;
- Disposées à renforcer davantage leur coopération pour une rationalisation et une mutualisation des ressources pour plus d'efficacité et d'efficience de leurs actions au niveau régional.

Les « Parties » s'entendent,

1-Aux fins de développement de Partenariat:

- de dynamiser la coopération avec les organisations et initiatives régionales et sous-régionales qui peuvent appuyer la concrétisation du programme commun;
- d'examiner la cohérence régionale des aides, initiatives et projets d'appui existants dans la région;
- de développer une nouvelle stratégie de partenariat qui soit davantage axée sur les résultats, et assurer une exécution effective des programmes ;
- de mettre en place des accords de partenariats pertinents à vocation régionale, permettant d'accroître les synergies et la complémentarité des programmes et la mobilisation des ressources;
- d'encourager la mise en œuvre d'une coalition régionale des institutions et Organisations Régionales de Pêche, ayant des capacités complémentaires;
- de renforcer le rapprochement avec les Communautés Economiques Régionales, qui ont vocation à développer des stratégies dans le domaine des pêches.

2-Aux fins d'élaborer un programme commun:

- d'établir des actions prioritaires de coopération et de partenariat dans le cadre d'une vision commune;
- d'élaborer un calendrier prévisionnel de mise en œuvre dudit programme ;



- de préciser les détails techniques et financiers de réalisation des actions identifiées au programme commun;
- de procéder à une répartition des tâches se rapportant au programme commun entre les différents acteurs, y compris les partenaires extérieurs, en fonction des actions à engager.

3-Aux fins de s'informer mutuellement:

- d'échanger en début de chaque exercice, plans d'actions et calendriers des activités planifiées pour examiner les complémentarités possibles et éviter les redondances ;
- d'échanger toute information ou document disponibles, susceptibles de nourrir leur réflexion stratégique ou opérationnelle dans les domaines d'intérêt commun;

Les échanges d'informations et de documents, s'effectuent sans préjudice de l'application des règles régissant la diffusion des documents de chacune des « Parties »;

- de participer mutuellement aux réunions institutionnelles des « Parties »,
- de se consulter régulièrement dans les domaines d'intérêt commun.

4-Aux fins de suivi et d'évaluation:

- de mettre en place un comité de suivi du présent Mémoire, composé des responsables des « Parties »;
- d'établir un bilan annuel de l'action conduite;
- de présenter le bilan à l'occasion des réunions des instances décisionnelles des «Parties ».

5- Dispositions diverses :

- les questions pertinentes pour lesquelles aucune disposition n'est prévue dans le présent Mémoire, seront abordées et annexées d'accord partie ;
- les partenariats conclus en vertu du présent Mémoire, ne sont pas exclusifs, chacune des « Parties » conserve sa liberté de traiter avec d'autres partenaires;
- la promotion auprès des partenaires, du présent Mémoire d'entente et ses implications, aux fins de les soutenir;
- les parties s'engagent à élaborer un plan de travail pour la mise en œuvre du programme commun;

- les « Parties » s'efforcent à réaliser les clauses du présent Mémorandum dans la limite de leurs moyens.

L'adhésion au présent Mémorandum reste ouverte à toute institution de pêche et aquaculture à vocation régionale, qui en manifeste l'intérêt, par écrit adressé au Secrétariat de la COMHAFAT et soumise à l'accord des « Parties ».

Le présent document est rédigé en langues française et anglaise, la version française faisant foi.

Fait à Agadir, le 22 Février 2015

<p>La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) Emile ESSEMA Secrétaire Exécutif</p> 	<p>La Commission Sous Régionale des Pêches (CSR) Marième DIAGNE TALLA Secrétaire Permanente PI</p> 
<p>Le Comité des Pêches pour le Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) Séraphin DEDI-NADJE Secrétaire Général</p> 	<p>L'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE) Mohamed EL MALAGUI Directeur</p> 
<p>Le Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO) Papa Gora NDIAYE Directeur Exécutif</p> 	<p>La Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) Abdelouahed BENABOU Secrétaire Exécutif</p> 

ANNEXE E : ALLOCUTIONS

Allocution de M. ILDEFONSO BARROS,
Secrétaire d'Etat/ GUINEE BISSAU

Monsieur le Secrétaire exécutif de la COMHAFAT ;
Monsieur le Président du réseau sur les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest ;
Monsieur le Directeur Général d'INFOPECHE ;
Monsieur Secrétaire exécutif de la Commission Sous Régionale des Pêches ;
Monsieur le Secrétaire exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée
Monsieur le Secrétaire exécutif du Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée ;
Honorables invités ;
Mesdames et Messieurs

Je voudrais, au nom du Président de la COMHAFAT, Monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire et en mon nom propre, remercier le Secrétaire exécutif de la COMHAFAT pour cette heureuse initiative de promouvoir le dialogue entre les organisations sous régionales de pêche.

Permettez-moi de vous présenter brièvement la situation en Afrique de l'Ouest où il existe plusieurs pôles agissant dans le domaine de la coopération halieutique. Il s'agit de deux Organisations économiques régionales, la CEDEAO et l'UEMOA et de deux organisations régionales des pêches, le CSRP et le CPCO, INFOPECHE étant une organisation intergouvernementale.

Ces Organisations économiques régionales développent chacune une vision de l'intégration économique, élaborent des politiques pour les différents secteurs économiques dont la pêche. Le référentiel de leurs politiques de pêche est plus large, ne se limitant pas simplement à un besoin de préservation et de conservation des ressources halieutiques mais reflète les objectifs d'intégration économique.

A chacune des institutions de coopération halieutique est inféodé de fait un espace maritime perçu comme étant une unité viable pour une gestion durable des stocks halieutiques. Cette rationalité qui guide la coopération halieutique au niveau des deux Organisations régionales de pêche exclut de facto de cette coopération, les pêcheries continentales et fait fi également de considérations liées à l'appartenance ou non des pays à la même organisation économique régionale.

Cette diversité des pôles de la coopération halieutique est en elle-même une source de complexité qui peut des causes de difficultés pour la coopération halieutique inter Etats, si des mécanismes ou des processus de coordination ou de rationalisation des actions des différents intervenants ne sont pas mis en place. En effet, les risques sont réels de voir surgir des conflits de compétences, une dispersion des moyens alloués à la coopération halieutique et à terme leur inefficacité en termes de résultats.

Quelques faiblesses sont à signaler:

- Il faut relever l'absence de vision commune dans la gestion des pêcheries de la région ;
- La CSRP et le CPCO regroupent des Etats qui n'ont pas le même référentiel en matière de politique économique. Certains ont le référentiel UEMOA, d'autres le référentiel CEDEAO et la Mauritanie a la sienne. Cela constitue une contrainte supplémentaire à la définition de politique commune ;
- La concurrence exercée par les initiatives des ONG de la région pose le problème de l'autorité des Organisations régionales des pêches en matière de coopération halieutique ;
- Enfin, l'UEMOA ne regroupe que les Etats qui ont en partage le franc CFA. Elle a donc des limites en matière de planification des politiques des pêches dans la région.

Il est important de signaler que la Commission de l'UEMOA a signé des accords de partenariat avec les deux organisations sous régionales des pêches (CSRP et CPCO) de l'Afrique de l'Ouest en vue d'harmoniser leurs politiques d'intervention. Mais, ces accords peinent à être opérationnels.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais donc vous suggérer quelques axes de réflexions qui tiennent compte des difficultés et des impasses vers lesquelles la situation actuelle pourrait conduire.

Au niveau de l'Afrique de l'Ouest, il faut réfléchir au choix d'une seule Organisation économique régionale qui doit avoir le mandat de la définition de la politique commune des pêches et de l'aquaculture. Cette organisation devra assurer également, la mobilisation des ressources financières et le suivi-évaluation de la politique commune au niveau des Organisations régionales des pêches et des Etats membres.

Chaque organisation régionale des pêches de l'Afrique de l'Ouest devra être érigée en une institution spécialisée de l'Organisation économique régionale compétente.

Il faut élargir la réflexion au maintien et au renforcement du niveau de coopération halieutique avec la Mauritanie, non membre des organisations économiques régionales de l'Afrique de l'Ouest, notamment en l'impliquant dans la définition de la politique commune des pêches et de l'aquaculture.

Enfin, je soumetts également à la sagacité de l'atelier la problématique de la subsidiarité.

Mesdames et Messieurs,

Le Dialogue que vient d'instaurer la COMHAFAT ouvre un large chantier et veut briser les cloisons de vos particularismes. Ce dialogue requiert donc votre disponibilité et votre ouverture d'esprit. Soyez donc positifs et constructifs pour bâtir la coopération halieutique régionale et continentale.

Je voudrais terminer mes propos en renouvelant mes remerciements à Monsieur le Secrétaire exécutif de la COMHAFAT, en encourageant et en félicitant les animateurs des organisations sous régionales des pêches pour la qualité de leur contribution à la

gouvernance des pêches dans leur région de compétence. J'associe aux remerciements le Président de la REPAO et Monsieur le Directeur général d'INFOPECHE pour leur disponibilité.

Sur ce, je déclare ouvert, au nom du Président de la COMHAFAT, l'atelier relatif au dialogue entre les organisations régionales des pêches pour l'harmonisation des politiques des pêches en Afrique.

Je vous remercie.

Allocution de Mr Abdelouahed BENABBOU,
Secrétaire Exécutif / COMHAFAT

Monsieur le Président de la COMHAFAT et du CPCO

Monsieur le Secrétaire Exécutif du CPCO

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COREP

Madame le Secrétaire Exécutif de la CSRP

Monsieur le Directeur du REPAO

Monsieur le Directeur d'INFOPÊCHE

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je participe avec vous à l'ouverture des travaux de cette importante rencontre sur le renforcement de la coordination et de la concertation entre les Institutions et Organisations Régionales des Pêches opérant dans la zone COMHAFAT.

Cet événement intervient en marge de la 3ème édition du Salon «Halieutis» qui constitue une manifestation professionnelle dédiée aux métiers de la pêche et un forum de coopération et d'échanges. Il connaît cette année, avec le soutien de la COMHAFAT, une importante participation des pays du continent africain.

Je voudrais saisir cette agréable occasion pour vous souhaiter à tous la bienvenue et un agréable séjour à Agadir et vous remercier pour avoir bien voulu répondre favorablement à notre invitation.

Votre présence est à mes yeux le témoignage fort éloquent de l'intérêt que nous accordons tous au renforcement d'une coopération régionale entre nos différentes Institutions et confirme notre volonté commune d'œuvrer collectivement pour asseoir une synergie et une cohérence des interventions des institutions et Organisations Régionales des Pêches opérant dans la région.

L'objectif de cette rencontre, inscrite dans le cadre du Plan d'action de la COMHAFAT 2015-2016, est de s'entendre sur un mécanisme à même de coordonner nos diverses activités tout en mettant en commun les expériences, les potentialités, les efforts et les moyens que recèle chacune de nos organisations.

La coordination, inscrite dans nos Conventions respectives et maintes fois recommandée par les instances internationales, est une nécessité si nous voulons une meilleure cohérence des politiques des pêches à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Les attentes de nos Etats membres en matière de développement et de gestion durable du secteur des pêches nous interpellent aussi pour capitaliser sur les expériences

respectives de chacune de nos organisations et pour se concentrer sur les priorités essentielles.

Nos activités menées de façon coordonnée et concertée contribueront sans nul doute à améliorer la gouvernance nationale des pêches et à harmoniser les diverses actions menées en faveur du secteur des pêches de nos Etats membres.

Je pense que le dialogue et la concertation dont il est question dans notre rencontre doivent s'inscrire dans un contexte de consensus visant à trouver des mécanismes permanents à même d'assurer entre nos institutions une coordination efficace et des actions conjointes pour des politiques de pêche plus cohérentes dans la région.

D'ores et déjà, la COMHAFAT en tant qu'instrument de coopération régionale avec son aire géographique de compétence et son mandat, se positionne pour intégrer les dynamiques sous régionales que sont la CSRP, le CPCO et la COREP pour leur faire jouer pleinement leur rôle d'organes sous régionaux de gestion.

Avant de conclure mon intervention, je voudrais remercier particulièrement le REPAO à travers son Directeur pour sa large contribution à l'organisation de cette rencontre, ainsi que le Directeur de l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes pour son précieux soutien logistique qui nous permet de tenir les travaux de notre rencontre dans de bonnes conditions.

Je vous souhaite plein succès dans nos travaux et merci de votre attention

ANNEXE F : PHOTOS DE LA REUNION

